

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 05 Avril 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, Le mardi cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Ghislaine PLEZ
Mme Marie-Christine CHAUVIERE
Mme Véronique ARMAND
M. Stéphane DUCHEMIN
M. Cédric LEBERTRE
M. Éric LARDEUR
M. Benjamin PLEZ

M. François CLEMENT
M. Cyril ANQUETIL
M. Fabrice BOIVIN
M. Dominique DELAFOSSE
M. Éric JAMMET
M. Christian LEMAIRE
M. Cyrille ANDRÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Milouda EL AJJAJI

POUVOIR :

Mme Milouda EL AJJAJI donne pouvoir à Mme Véronique ARMAND

Date de convocation : 29 mars 2022.

Date de réunion : 05 avril 2022.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Véronique ARMAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL
Du MARDI 05 AVRIL 2022
18 HEURES 00

1. Compte rendu du dernier conseil municipal
2. Délibération : Compte Administratif 2021
3. Délibération : Approbation des comptes de gestion 2021
4. Délibération : Affectation de résultats 2021
5. Délibération : Vote des Taux d'Imposition 2022
6. Délibération : Budget primitif 2022

AFFAIRES TRAITÉES

1 – DÉLIBÉRATION 007 2022

OBJET : Compte Administratif 2021

Monsieur Fabrice BOIVIN, élu en charge des budgets communaux, donne lecture du compte administratif 2021 de la commune de Saint Etienne du Vauvray dont les élus ont le détail.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **35.166,23 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **51.305,10 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître de restes à réaliser :

En dépenses : 0,00 €

En recettes : 0,00 €

Le Résultat total s'élève à la somme de 218.660,25 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le Doyen Monsieur Christian LEMAIRE devra officier en lieu et place de Monsieur Le Maire Eric LARDEUR, qui ne peut prendre part au vote et soumet donc le compte administratif de la commune de Saint Etienne du Vauvray au vote.

Monsieur le Maire ne peut voter pour l'approbation du compte administratif qu'il a réalisé en 2021.

Il en résulte :

Voix POUR : 14

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Monsieur le maire ne vote pas pour le compte administratif 2021

2 – DÉLIBÉRATION 008 2022

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2021

RAPPORT

Monsieur le Maire, Eric LARDEUR expose au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal de Saint Etienne du Vauvray, concernant l'exécution des budgets 2021 de la Commune de Saint Etienne du Vauvray.

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs de Monsieur le Maire, Eric LARDEUR, présentés lors du Conseil Municipal ce 05 avril 2022 et après avoir délibéré,

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

DECISION

Le Conseil Municipal VOTE à **L'UNANIMITÉ** l'approbation des comptes de gestion 2021 de la Commune de Saint Etienne du Vauvray.

3 – DÉLIBÉRATION 009 2022

OBJET : Affectation de résultats 2021

Délibération du Conseil Municipal
Relative à l'affectation des résultats au 31 décembre 2021
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021
Le Conseil Municipal statue sur l'affectation des résultats pour l'exercice 2022.

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
28.182,34 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
167.355,15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : **35.166,23 €**
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **51.305,10 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser :

En dépenses: **0,00 €**

En recettes

0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0,00 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0,00 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 218.660,25 €

Monsieur le maire soumet au vote l'affectation du résultat 2021 sur le budget 2022 :

Il en résulte :

Voix POUR : 15

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

4 – DÉLIBÉRATION 010 2022

OBJET : Vote des Taux d'Imposition 2022

APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la notification des taux d'imposition 2022 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour la commune.

Pour rappel : Les taux et résultats de l'année 2021 sont les suivants :

	BASES 2021	TAUX COMMUNAL 2021
Taxe d'habitation		Taux gelés
Taxe foncière bâti	749.697,00 €	37,17 %
Taxe foncière non-bâti	9.790,00 €	94.26 %

TOTAL Produit Fiscal reçu :

244.602,00 €

Monsieur le Maire soumet la proposition de **ne pas augmenter** les taux communaux au Conseil Municipal.

	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2022	TAUX DE REFERENCE 2022	PRODUIT VOTÉ 2022 ATTENDU
Taxe foncière bâti	780.800,00 €	37,17 %	290.223,00 €
Taxe foncière non-bâti	10.000,00 €	94,26 %	9.426,00 €

- Chiffres tirés du CERFA 1259 COM 2022

TOTAL Produit Fiscal attendu : 299.649,00 €

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions: 0

5 – DÉLIBÉRATION 011 2022

OBJET : Budget primitif 2022

Monsieur Fabrice BOIVIN, élu en charge des budgets communaux, donne lecture du Budget primitif 2022 de la commune de Saint Etienne du Vauvray dont les élus ont le détail.

Il est exposé au Conseil Municipal, le détail de la ventilation de l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes), à savoir :

- Coopérative scolaire : 450,00 € (paiement dès réception des comptes 2020) ;
- Association des chasseurs : 50,00 € ;
- Le souvenir français : 50,00 € ;
- Lire et faire lire : 150,00 € ;
- IMA : 900,00 € ;
- Fondation du patrimoine : 100,00 € ;
- UMEE : 170,00 € ;
- Anciens combattants : 200,00 € ;
- Club football RCMDV : 100,00 € ;
- Divers sur délibérations futurs : 2.830,00 €

Après délibération, Monsieur le Maire soumet le budget primitif au vote :
Il s'agit d'un vote par chapitre et opération.

Monsieur le Maire soumet le BUDGET au vote

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI
Absente excusée

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN